

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **14**
votants **14**

L'an deux mil vingt, le dix juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2020

Présents : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE.

Absente : Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
par quatorze (14) voix pour, zéro (0) voix contre, zéro (0) abstentions,

DÉCIDE de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

- 1°- Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2°- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3°- Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4°- Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5°- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6°- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7°- Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;



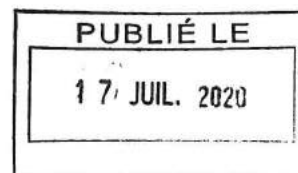
- 8°- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 9°- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;
- 10°- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € ;
- 11°- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 12°- Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal l'attribution de subventions ;
- 13°- Procéder dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 14°- Définir et signer tous baux de location au mieux des intérêts de la collectivité ;
- 15°- Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

PREND ACTE que Monsieur le Maire s'engage à rendre compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

CERTIFIEE CONFORME
Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **14**
votants **14**

L'an deux mil vingt, le dix juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2020

Présents : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE.

Absente : Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : FIXATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE DE FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 juillet 2020 fixant le montant des indemnités de fonction des adjoints et des maires délégués,

Vu la délégation de fonction attribuée à un conseiller municipal par arrêté de Monsieur le Maire en date du 10 juillet 2020,

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi d'une indemnité de fonction à un Conseiller Municipal,

le Conseil Municipal, sur proposition de son Président, après en avoir délibéré par quatorze (14) voix pour, zéro (0) voix contre, zéro (0) abstentions :

Article 1^{er}. – Décide de fixer le montant de l'indemnité du Conseiller Municipal pour l'exercice de sa délégation et ce dans la limite de l'enveloppe budgétaire, au taux suivant :

Taux en pourcentage de l'indice 1027, conformément au barème fixé par les articles L. 2123-24 et L. 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

- conseiller municipal 6 %

Article 2. - Dit que cette délibération complète la délibération prise par le conseil municipal en date du 03 juillet 2020.

Article 3. - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget communal.

Article 4. - Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal (à l'exception du maire) est annexé à la présente délibération en application du L. 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

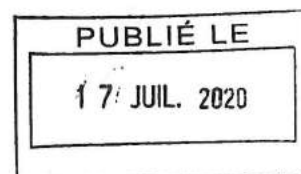


Tableau annexe à la délibération du 10 juillet 2020

Indemnité de fonction des Adjoint, des Maires Délégués et du Conseiller Municipal Délégué

FONCTION	TAUX APPLIQUÉ	MONTANT BRUT MENSUEL
1er ADJOINT	18%	700,09 €
2ème ADJOINT	18%	700,09 €
3ème ADJOINT	18%	700,09 €
Maire Délégué de Loupiac	18%	700,09 €
Maire Délégué de Saint Christophe	18%	700,09 €
Maire Délégué de Tourniac	18%	700,09 €
Conseiller Municipal Délégué	6%	233,36 €

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le



ID : 015-211501531-20200710-DELIB100720202-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **14**
votants **14**

L'an deux mil vingt, le dix juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2020

Présents : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE.

Absente : Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS 2020

Sur proposition de son Président, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création, comme suit, de deux emplois saisonniers :



- **1 poste** pour la période d'emploi du **13/07/2020** au **31/08/2020** d'une durée hebdomadaire de travail de 30 heures, chargé d'aider à la gestion courante et à l'entretien des installations du camping municipal d'Entassit ;
- **1 poste** pour la période d'emploi du **13/07/2020** au **31/08/2020** d'une durée hebdomadaire de travail de 24 heures, chargé de palier aux absences pour congés de certains personnels des services techniques.

Ces emplois seront rémunérés au 1^{er} échelon de la grille indiciaire d'adjoint technique, soit l'indice brut 348 majoré 326.

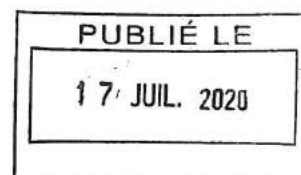
Monsieur le Maire est autorisé à pourvoir les emplois ainsi créés.

CERTIFIÉE CONFORME

Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES



DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **14**
votants **14**

L'an deux mil vingt, le dix juillet,
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de
M. David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2020

Présents : M. Jean-Marc ANTIGNAC, Mme Suzanne AUSSET, M. Benjamin BONY, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, M. Christian URLI, Mme Monique VAISSIER, Mme Agnès VEYRIERE.

Absente : Mme Monique VIOSSANGE.

Secrétaire : Monsieur Jean-Michel DELFAU.

OBJET : APPLICATION D'UNE REDUCTION TARIFAIRE DANS LES CAMPINGS


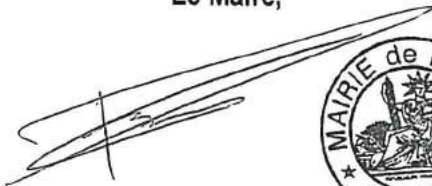
Considérant qu'il convient :

- de renforcer l'attractivité des campings municipaux par une politique tarifaire incitative auprès de la clientèle,
- de tenir compte que la prestation piscine ne peut être assurée en raison de sa fermeture pour cause de travaux,
- que les mesures sanitaires liées à l'Etat d'Urgence à réduit la durée d'occupation relative aux divers forfaits pratiqués (hivernage et séjour longue durée) ,

le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de voter une réduction de 20 % sur l'ensemble des prestations tarifaires adoptées par délibération du 30 octobre 2019.

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

